

Compte-rendu du Conseil Municipal du 23 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux le 23 mars à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 15 mars 2022, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Mr Eric ROBIN, Maire.

Étaient présents : ROBIN Eric, GORE-CHAPEL Isabelle, HESRY Michel, RIGOLLE Delphine, LE GALL Pascal, HAMON Isabelle, CHEVALIER Hubert, BADOUARD Allison, COLLETTE Abel, POILBOUT Marie, POILVERT Cédric, BERNARD Nathalie, MENIER Sébastien, ROSSIGNOL Marie-Louise, COMMUNIER Aurélien, LE COZ Caroline, DAUNAY Dominique, CHARTIER Georges, CHASLES Sandrine, CHIQUET Vincent, LE CORRE Céline.

Excusés : BAZIN Pascal (pouvoir à Michel Hesry), FAISNEL Valérie (pouvoir à Delphine Rigollé)

Secrétaire de séance : GORE-CHAPEL Isabelle

Mr Robin salue la présence de Sarah Ducher pour son dernier conseil municipal sur la commune. Il la remercie pour ces années d'engagement auprès des élus, son investissement a participé à façonner la commune, et à œuvrer à sa transformation. Il la remercie pour toutes ces années de travail au nom du conseil municipal.

Mr Robin salue la présence de Sylvie Ruellan pour prendre la suite en tant que DGS de la commune.

Il salue enfin la présence de Maud Le Ray, élue au conseil communautaire des jeunes.

Mr Robin soumet au conseil municipal le compte-rendu de la séance du 23 février 2022 qui est approuvé à l'unanimité.

Mr Robin donne lecture de l'ordre du jour.

Mme Goré-Chapel procède à l'appel des membres.

1. AFFAIRES GENERALES

Présentation de Maud Le Ray, élue au conseil communautaire des jeunes.

Maud a été Elue en décembre 2021, collégienne en 5^{ème} au collège Per Jakez Helias. Elle a déjà assisté à 2 réunions du conseil communautaire. Elle s'est présentée suite à une première candidature en CM1, et avait envie de découvrir l'action pour la commune. Elle représente la commune au sein du conseil. Elle souhaite travailler pour des projets qui changent pour la commune, rapporter de la jeunesse dans la ville. Le point fort de la commune selon elle c'est le Val.

Présentation de Mme Sylvie Ruellan, nouvelle DGS

Sylvie Ruellan présente son parcours, depuis 34 ans dans la fonction publique territoriale, après un poste de secrétaire de mairie en poste partagé, puis le secrétariat de deux syndicats intercommunaux. Ensuite Directrice Générale des Services de la communauté de communes de Caulnes, elle a mené des projets en termes d'accueil de loisirs, de politique environnementale, l'assainissement non collectif... Suite aux fusions de la loi Nôtre et à la fusion de sept intercommunalités, elle a intégré Dinan Agglomération en 2017. Elle souhaitait retrouver une commune à taille humaine, être au plus près des élus et des équipes en place pour accompagner les projets et la vie de la commune au quotidien.

Mr Robin lui souhaite la bienvenue et lui souhaite pleine réussite dans sa nouvelle mission.

ALSH Centre de Loisirs :

Mr Robin rappelle que dans le cadre du financement du projet, et suite au rendez-vous qu'il a eu avec Mme Obara, sous-préfète, il a été évoqué la possibilité de présenter une demande de DSIL pour un montant de 392 280€. Les décisions d'attributions seront prises en juin. A l'unanimité l'assemblée approuve cette demande et le plan de financement associé à ce dossier.

Mr Robin informe que la société Module Création a envoyé un courrier avertissant du risque de la hausse des prix du marché et des délais d'approvisionnement. Une réponse a été envoyée pour refuser toute augmentation, et rappeler que ces marchés ont été traités depuis décembre 2021, et qu'une partie des modules est vraisemblablement déjà fabriquée. Mr Robin informe que des avenants sont en cours de chiffrage pour la pose de panneaux photovoltaïques (fourniture des panneaux, renforcement de la structure du préau), ainsi que sur des menuiseries extérieures, et modifications diverses. Cela permettrait également de répondre aux critères environnementaux pour différents dossiers de subvention.

Mr Robin revient sur la difficulté pour la rédaction du PEDT à l'échelle des 9 communes du projet, pour déclencher la subvention de 300 000€ de la CAF. Plusieurs réunions avec les services de l'Etat et la CAF ont eu lieu, l'AFR et via Sabrina Garnier du Pole de Proximité s'impliquent dans le dossier. Mais il faut que les directeurs d'Ecole s'impliquent, que les parents d'élèves s'impliquent pour avancer sur cette démarche participative.

Ancienne Crêperie

Mr Robin explique qu'une demande de DSIL a été déposée pour un montant de 200 000€. A ce titre il est demandé l'accord du conseil municipal pour solliciter cette demande et valider le plan de financement proposé.

Mr Robin rappelle que ce projet a été inscrit dans le cadre du dispositif Petites Villes de Demain, et que la commune est tributaire du rythme de ce dispositif, ce qui explique que le projet n'avance pas pour le moment.

Emprunt

Mr Robin informe que, conformément aux échanges lors du dernier conseil municipal, il a souscrit un prêt auprès du CMB pour 1 500 000€ à 1.03% sur 20 ans. Cet emprunt va couvrir plusieurs projets dans l'année 2022.

4. FINANCES ET PERSONNEL (PASCAL LE GALL)

Mr Robin salue la présence de Guénaëlle Autain, responsable des finances pour la présentation des actes budgétaires.

Comptes de gestion

Budget général

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-31 du CGCT, les résultats du compte de gestion du Receveur pour l'exercice 2021 sont soumis au vote des membres du Conseil Municipal. Il est précisé que les résultats du Compte Administratif sont identiques à ceux du Compte de Gestion du Comptable Public. Le Compte de Gestion est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

A l'unanimité, l'assemblée valide les comptes de gestion du Comptable public.

Budget Annexe lotissement de la Chevalerie

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-31 du CGCT, les résultats du compte de gestion du Receveur pour l'exercice 2021 sont soumis au vote des membres du Conseil Municipal. Il est précisé que les résultats du Compte Administratif sont identiques à ceux du Compte de Gestion du Comptable Public. Le Compte de Gestion est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

A l'unanimité, l'assemblée valide les comptes de gestion du Comptable public pour le lotissement de la chevalerie.

Budget Annexe lotissement hameau de la ville Hubeau

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-31 du CGCT, les résultats du compte de gestion du Receveur pour l'exercice 2021 sont soumis au vote des membres du Conseil Municipal. Il est précisé que les résultats du Compte Administratif sont identiques à ceux du

Compte de Gestion du Comptable Public. Le Compte de Gestion est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

A l'unanimité, l'assemblée valide les comptes de gestion du Comptable public du budget annexe lotissement hameau de la ville Hubeau.

Budget Annexe lotissement hameau de la Héronnière

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-31 du CGCT, les résultats du compte de gestion du Receveur pour l'exercice 2021 sont soumis au vote des membres du Conseil Municipal. Il est précisé que les résultats du Compte Administratif sont identiques à ceux du Compte de Gestion du Comptable Public. Le Compte de Gestion est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

A l'unanimité, l'assemblée valide les comptes de gestion du Comptable public du budget annexe lotissement hameau de la Héronnière.

Comptes administratifs

Budget général

Le compte administratif 2021 présente les caractéristiques suivantes :

<i>Budget Principal</i>	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
RECETTES	3 702 898.67 €	1 888 296.65 €	5 591 195.32 €
DEPENSES	2 495 878.33 €	1 496 499.38 €	3 992 377.71 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 207 020.34 €	391 797.27€	1 598 817.61 €
REPORT EX ANTERIEUR		108 917.16€	
RESULTAT CUMULE		500 714.43€	

Mr Le Gall, Adjoint, propose de passer au vote. Mr Robin, Maire, ne participe pas au vote.
0 contre, 0 abstention, 22 pour.

Le compte administratif 2021 du budget général est approuvé à l'unanimité.

Budget Annexe lotissement de la chevalerie

Le compte administratif 2021 présente les caractéristiques suivantes :

LOTISSEMENT CHEVALERIE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
RECETTES	97 326.13€	86 320.84 €	183 646.97 €
DEPENSES	86 320.84€	48 429.93 €	134 750.77 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	11 005.29 €	37 890.91 €	48 896.20 €
REPORT EX ANTERIEUR	44 354.91€	- 86 320.84 €	- 41 965.93 €
RESULTAT CUMULE	55 360.20€	- 48 429.93 €	6 930.27 €

Mr Le Gall, Adjoint, propose de passer au vote. Mr Robin, Maire, ne participe pas au vote.
0 contre, 0 abstention, 22 pour.

Le compte administratif 2021 du budget annexe lotissement de la Chevalerie est approuvé à l'unanimité.

Budget Annexe hameau de la ville Hubeau

Ce budget a été ouvert en 2021 mais les frais d'études n'ayant pas été facturés en 2021, il n'y a pas eu d'écritures comptables, donc pas de réalisations.

Mr Le Gall, Adjoint, propose de passer au vote. Mr Robin, Maire, ne participe pas au vote.
0 contre, 0 abstention, 22 pour.

Le compte administratif 2021 du budget annexe lotissement Hameau de la Ville Hubeau est approuvé à l'unanimité.

Budget Annexe hameau de la Héronnière.

Ce budget a été ouvert en 2021 mais les frais d'études n'ayant pas été facturés en 2021, il n'y a pas eu d'écritures comptables, donc pas de réalisations.

Mr Le Gall, Adjoint, propose de passer au vote. Mr Robin, Maire, ne participe pas au vote.

0 contre, 0 abstention, 22 pour.

Le compte administratif 2021 du budget annexe lotissement Hameau de la Héronnière est approuvé à l'unanimité.

Budget général : affectation des résultats

Compte tenu du résultat global de la section de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2021, il est proposé d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement de 1 207 020.34€ à la section d'investissement au compte 1068 du budget général de la commune.

A l'unanimité l'assemblée approuve cette proposition.

Vote des taux :

Du fait des résultats financiers de la commune et du contexte économique global il est proposé de maintenir les taux actuels.

Taxe sur le foncier bâti : 51.14%

Taxe sur le foncier non bâti : 81.17%

A l'unanimité l'assemblée approuve le maintien des taux.

Vote des subventions

CCAS : Mr Robin propose qu'une subvention de 160 000€ soit mise au budget (cette subvention sert à financer le delta entre l'achat des repas scolaires au GIP et la revente aux familles, mais aussi l'office au restaurant scolaire, et également l'agent administratif d'accueil au CCAS). Du fait de la flambée des prix alimentaires et énergétiques, le prix d'achat des repas va augmenter. Le CCAS devra prendre des décisions concernant le prix de vente aux familles pour la rentrée de septembre

A l'unanimité cette subvention est votée.

AFR : pour son intervention à la garderie périscolaire, une subvention d'équilibre des budgets de 19 000€ est proposée au vote.

A l'unanimité l'assemblée approuve cette subvention.

Ecole Ste Anne : Mr Robin rappelle que la subvention dans le cadre du contrat d'association est calculée sur la base du coût de revient d'un élève de l'école publique soit 951.88 € x 91 élèves 86 621.08 €.

A l'unanimité l'assemblée approuve cette subvention.

Associations intercommunales : 44 542.28 € (ASEC, ADMR, Mains de Demain). Cette participation est compensée par les attributions de compensation intercommunales versées par LCBC.

Poste jeunesse AFR : 9500€, il s'agit de la part communale pour financer le poste d'animateur jeunesse. A l'unanimité l'assemblée approuve cette participation.

Dispositif soutien aux jeunes 10 000€. Mr Robin rappelle qu'il s'agit du dispositif « coup de pouce » suivi par Mme Rigollé et Mme Hamon. Il a été mis en place et les jeunes pourront retirer leurs chèques à partir du 1^{er} avril. Ce budget est un transfert des crédits non consommés pour le feu d'artifice.

Subvention exceptionnelle 3000€ : cela regroupe les participations des sportifs aux compétitions nationales, mais aussi cette année une subvention pour un versement d'aide pour l'Ukraine. A cela s'ajoute l'éventualité d'aider localement des familles de réfugiés

installées sur la commune. Mr Robin en profite pour saluer l'engagement des familles d'accueil.

A l'unanimité l'assemblée approuve l'enveloppe allouée pour les subventions exceptionnelles.

Proposition de budget

Mme Autain présente le budget validé en commission des finances le 14 mars 2022.

La section de Fonctionnement s'équilibre comme suit :

Dépenses 3 677 676.13€

Recettes 3 677 676.13€

La section Investissement s'équilibre comme suit :

Dépenses 4 566 503.23€

Recettes 4 566 503.23€

Après en avoir délibéré l'assemblée passe au vote :

Abstention : 5

Contre : 0

Pour : 18

Budget Annexe Lotissement Chevalerie

La section de fonctionnement s'équilibre comme suit :

Dépenses 108 596.06€

Recettes 108 596.06€

La section d'investissement s'équilibre comme suit :

Dépenses 80 319.79€

Recettes 80 319.79€

Après en avoir délibéré l'assemblée passe au vote :

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 23

Budget Annexe Lotissement Hameau de la ville Hubeau

Le budget de fonctionnement s'équilibre à 314 704€

Le budget d'investissement s'équilibre à 314 702€

Après en avoir délibéré l'assemblée passe au vote :

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 23

Budget Annexe Lotissement Hameau de la Héronnière

Le budget de fonctionnement s'équilibre à 552 104€

Le budget d'investissement s'équilibre à 552 102€

Après en avoir délibéré l'assemblée passe au vote :

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 23

Mr Daunay émet une remarque sur le budget général qui dégage une grosse capacité d'autofinancement. Cela l'amène à penser que des investissements pourraient être faits, notamment pour la jeunesse, comme cela avait été évoqué, tel qu'un pumptrack ou citypark qui est repoussé hypothétiquement en fin de mandat. Il demande pourquoi ne pas compléter la présence d'un animateur par une structure complémentaire au Val ou au Stade, qui serait aussi source d'attractivité pour les nouvelles familles.

Mr Robin remercie l'assemblée pour le vote du budget et apporte quelques commentaires. C'est un budget conséquent, 8.2 millions contre 6.7 M€ en 2021. Malgré la crise sanitaire et ses conséquences, malgré les incertitudes sur les finances publiques (il est possible qu'il y ait un gros effort de demandé aux collectivités dans les années à venir pour le remboursement de la dette) et malgré la hausse des coûts énergétiques, des matières premières, sans savoir combien de temps cela va durer, la municipalité a toujours la volonté de proposer un budget dynamique et ambitieux.

Les charges de fonctionnement sont maîtrisées malgré une légère hausse des charges de personnel (47% des charges) , hausse du cout de la restauration scolaire, mise en place d'une politique jeunesse, augmentation des couts matières premières ... avec un maintien des recettes.

Le budget investissement est en hausse, l'ALSH (centre de loisirs) est inscrit en totalité mais est bien co-financé avec les communes partenaires, et que seules les subventions notifiées sont inscrites. De gros postes sont prévus (effacement des réseaux, avance du BP pour le financement des budgets lotissements. Toutes les demandes faites par les commissions sont quasiment honorées avec un montant de subventions notifiées atteignant les 628 000€. Mr le maire rappelle que ces recherches de financement sont un énorme travail administratif de fond, mais cet investissement s'avère payant.

Parallèlement à cette proposition de budget général, Mr Robin rappelle qu'il y a aussi 2 lotissements qui se font simultanément, et que d'autres collectivités investissent sur la commune (une station d'épuration rénovée à hauteur de 1.1 millions d'€ par LCBC, un foyer habitat jeunes prévu par le CIAS, un projet de résidence autonomie séniors porté par l'association du Bourgneuf qui sera accompagné par la commune, la rénovation de la piscine financée par LCBC, etc. ...). Tout cela démontre le dynamisme et l'attractivité de la commune.

Pour répondre à Mr Daunay , Mr Robin précise en effet que le budget communal a de la marge, que beaucoup de travaux sont réalisées, et qu' un pumptrack a été inscrit au plan pluriannuel du mandat, mais les marges de manœuvre sont à surveiller. La majorité estime qu'il faut avancer par étape et rester prudent. Il faut aussi pouvoir suivre en ingénierie, avoir les moyens humains techniques, administratifs, pour suivre la cadence.

Mr Daunay reconnaît que les finances de la commune ont été bien gérées pour avoir depuis des années une CAF aussi élevées, mais estime que d'autres projets auraient pu être rajoutés au budget.

Mr Robin souhaite faire un point sur la dette, au 1^{er} janvier 2022 il est de 3 869 000€ d'encours 1228€/ habitant, mais en retirant la gendarmerie et le pôle culinaire qui génèrent des loyers, l'encours est de 2 110 000€ soit 670€ / habitant, ce qui est très confortable (3 ans de remboursement). Avec le nouvel emprunt de 1.5 M€, ce remboursement pourra se faire en 4.3 années ce qui est un très bon ratio. L'équipe qui sera élue en 2026 héritera de finances saines et pourra mener de nouveaux projets.

Mr Robin remercie les 23 élus pour l'implication dans le travail constitutif de ce budget, la présence et l'assiduité aux réunions. Il remercie également Mme Autain et Mr Legall pour la présentation et la préparation budgétaire.

Enfin il demande aux adjoints de signer les devis de leurs commissions rapidement afin d'éviter d'éventuelles hausses.

Fongibilité des crédits

Mr Le Gall présente la possibilité pour l'exécutif, si l'assemblée a autorisé Mr le Maire, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section (ou moins si l'assemblée en a décidé ainsi). Il est proposé de valider cette proposition. Pour la section fonctionnement, il est précisé que le chapitre charges de personnel ne peut pas servir au transfert de crédits.

A l'unanimité l'assemblée approuve la fongibilité des crédits à 7.5%

Convention partenariale sur la chaine de traitement des produits locaux

Mr Le Gall explique que la convention définit les engagements de l'ordonnateur et du comptable en vue de faciliter le recouvrement des titres de recettes émis par la Commune. Cette convention existait déjà mais doit être signée entre le Maire et le nouveau comptable du SGC de Loudéac, M. Le Roux.

A l'unanimité l'assemblée approuve cette convention.

3. QUESTIONS DIVERSES

SDE : devis pour la rue de la Gare

Mme Goré-Chapel présente le devis sur ce linéaire qui est réparti comme suit :

- Basse tension : 48 000€, part communale 16 000€
- Eclairage public 20 200€, part communale 12 157€
- Télécommunications : 21 100€

A l'unanimité l'assemblée approuve cette proposition.

Expertise de la gendarmerie :

Mme Goré-Chapel donne un compte-rendu de la première réunion concernant le contentieux lié à la construction de la gendarmerie, en présence de l'expert mandaté par le Tribunal Administratif de Rennes, de l'avocat mandaté par notre protection juridique, des assureurs et du maître d'œuvre. Une visite sur place des extérieurs a été faite, un planning de visite des logements sera proposé par l'expert. Ce dossier est suivi depuis 2015, des expertises amiables avaient été réalisées et depuis la situation s'aggrave (ventilations non branchées, humidité, moisissures, étanchéité mal conçue...). Les élus regrettent ce délai qui laisse se détériorer les locaux.

Validation de la démarche pour l'Atlas de la Biodiversité

Dans le cadre du dispositif Petites Villes de Demain, Mme Goré-Chapel rappelle qu'il avait été fléché la mise en place d'un Atlas de la Biodiversité. Il s'agit d'une photographie de la faune et de la flore, des insectes et des oiseaux sur le territoire. Ce dossier devant être déposé rapidement, il est demandé au conseil municipal de valider la demande d'aide auprès de l'OFB (Organisme Français de la Biodiversité) à hauteur de 80% des montants éligibles, et 20% pour la commune.

A l'unanimité l'assemblée approuve cette démarche et autorise à engager les demandes et dossiers s'y afférant.

Linéaire commercial

Mr Robin informe l'assemblée de la réception d'un courrier du propriétaire d'un local rue Philippe Lemercier, qui demande le changement de destination pour le transformer en logement. Or ce local est dans le linéaire commercial. A l'unanimité l'assemblée refuse de déroger au linéaire commercial.

Bornes de recharges électriques : Mr Robin informe que le projet du SDE a évolué, il y en aura 3 au lieu de 2, mais il faudra repérer sur place leur emplacement.

Mr Robin rappelle qu'il y a une étude sur les besoins liés à la piscine, et que les réponses des habitants sont importantes, il encourage tout résident du territoire à y répondre.

Organisation des élections présidentielles les 10 et 24 avril

Les créneaux de tenue des bureaux de vote ont été envoyés et vont être modifiés selon les disponibilités des élus.

L'ordre du jour étant terminé la séance est close à 23h.